



Les ponts débarcadères sur les marines

Une réponse au problème du ressac*



Grosse mer sur la côte sud. Collection privée

Dès l'origine de l'activité maritime à Bourbon, les hommes doivent se contenter de rades foraines* pour les opérations de chargement et de déchargement des navires. Le violent ressac qui sévit fréquemment sur le littoral rend ce travail difficile et dangereux.

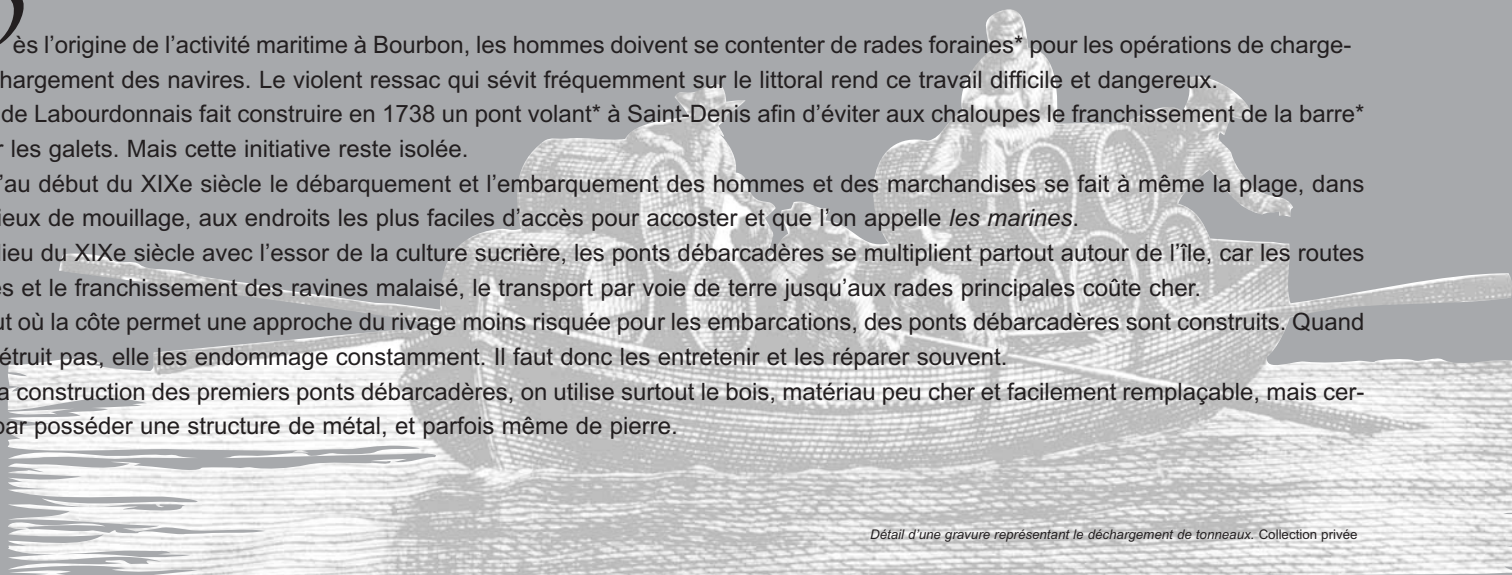
Mahé de Labourdonnais fait construire en 1738 un pont volant* à Saint-Denis afin d'éviter aux chaloupes le franchissement de la barre* qui se brise sur les galets. Mais cette initiative reste isolée.

Jusqu'au début du XIXe siècle le débarquement et l'embarquement des hommes et des marchandises se fait à même la plage, dans la plupart des lieux de mouillage, aux endroits les plus faciles d'accès pour accoster et que l'on appelle *les marines*.

Au milieu du XIXe siècle avec l'essor de la culture sucrière, les ponts débarcadères se multiplient partout autour de l'île, car les routes étant mauvaises et le franchissement des ravines malaisé, le transport par voie de terre jusqu'aux rades principales coûte cher.

Partout où la côte permet une approche du rivage moins risquée pour les embarcations, des ponts débarcadères sont construits. Quand la mer ne les détruit pas, elle les endommage constamment. Il faut donc les entretenir et les réparer souvent.

Pour la construction des premiers ponts débarcadères, on utilise surtout le bois, matériau peu cher et facilement remplaçable, mais certains finissent par posséder une structure de métal, et parfois même de pierre.



Détail d'une gravure représentant le déchargement de tonneaux. Collection privée

"Le débarcadère de Ste Rose, 1847". Lithographie de A. Roussin (détail)



Débarcadère de La Possession par Caroline Viart 1848. Fonds Archives Départementales de La Réunion série 8 Fi



Débarquement de boeufs à St Denis, carte postale vers 1904. Fonds Archives Départementales de La Réunion 5Fi145



Le gouvernement et le pont Labourdonnais, aquarelle de JLB Dumas en 1792. Fonds Archives Départementales de La Réunion 98 Fi 54



Détail du débarcadère de Langevin par JB. Bory de St Vincent 1804. Fonds Archives Départementales de La Réunion bib 711



Arrivée de la chaloupe aux pontons de St. Denis. Fonds Archives Départementales de La Réunion 2Fi Réunion 2

Ressac : retour violent des vagues sur elle- mêmes après leur déferlement sur le rivage.
Rade foraine : rade qui ne protège pas de la mer.
Pont volant : pont maintenu sur la mer par des mâts et des cordages.
Barre : déferlement violent de la houle sur les hauts fonds qui précèdent le rivage.

